

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Ville de
CHALLANS (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Général (2)

Numéro SIRET : 21850047800241

POSTE COMPTABLE : 085030

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES GENÊTS (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	7

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
6015	Terrains à aménager	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0,00	323 000,00	323 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	1 306 000,00	1 306 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1,00	1,00
65888	Autres	0,00	1,00	1,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00	3 529 001,00	3 529 001,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	3 529 000,00	3 529 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	7 058 001,00	7 058 001,00
---	--	-------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00
----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			7 058 001,00
--	--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1,00	1,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	1,00	1,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	3 529 001,00	3 529 001,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	3 529 000,00	3 529 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	7 058 001,00	7 058 001,00
---	--	-------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 058 001,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
3555	Terrains aménagés	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	3 529 000,00	3 529 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
--	--	-------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)			0,00
----------------------------------	--	--	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 529 000,00
---	--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
3555	Terrains aménagés	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	3 529 000,00	3 529 000,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	3 529 000,00	3 529 000,00
--	-------------	---------------------	---------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 529 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 7

Date de convocation : 04/03/2022

Présenté par adjoint aux finances (1),

A salle du conseil municipal, le 14/03/2022

adjoint aux finances,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A salle du conseil municipal, le 14/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),


Certifié exécutoire par adjoint aux finances (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : conseil municipal.

IV - ANNEXE
ARRETE ET SIGNATURE

Envoyé en préfecture le 25/03/2022
Reçu en préfecture le 25/03/2022
Affiché le 
ID : 085-218500478-20220314-22_BP_BAGENETS2-BF

Membres en exercice : 35 Membres présents : 32. Suffrages exprimés : 34.

Votes :

Budget Général :	Pour :	Contre :	Abstentions :
Budget annexe de l'Assainissement :	Pour :	Contre :	Abstentions :
Budget annexe Les Genêts :	Pour : <u>27</u>	Contre : <u>7</u>	Abstentions :
Budget annexe Les Moulins de la Bloire :	Pour :	Contre :	Abstentions :

Présenté par Monsieur le Maire, le présent Budget Primitif pour l'exercice 2022,
Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, sur convocation du 4 mars 2022,
sous la présidence de Monsieur Rémi PASCREAU, Maire, élu en son sein,
à CHALLANS le 14 mars 2022,

PASCREAU Rémi (Maire) 	HUVET Alexandre (1er adjoint) 	MANDIN Marie-Noëlle (2ème adjoint) 
FOUQUET Jean-Marc (3ème adjoint) 	DURAND-FLAIRE Roselyne (4ème adjoint) 	DELAFOSSE Claude (5ème adjoint) 
GIRAUDET Marie-Laure (6ème adjoint) 	COSQUER Jacques (7ème adjoint) 	PATOIZEAU Béatrice (8ème adjoint) 
LE LANNIC Sébastien (9ème adjoint) 	GENDRE Stéphanie (10ème adjoint) 	JOLY Jean-Claude 
VALLE Gildas 	FLAIRE Jacqueline 	LAIDET Géraldine 
MOUCHARD Céline 	VIOLLEAU Stéphanie 	RONDEAU François 
PACAUD Michael 	GAUTIER Nadège 	HERAUD Stéphane 
CARTRON Damien 	MICHAUD-PICAUD Lydie 	ROUSSEAU Christophe 
ROUSSEAU Sandrine 	LESAGE Audrey 	PONTOIZEAU Marion 
GIRARD Francette 	HEULIN Yves-Marie 	VOLLOT Isabelle 
REDAIS Benoît 	MOUSSET Fabien 	MERLET Thomas 
GRONDIN Betty 	DUCEPT Olivier 	